

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 03 JUIN 2021

Présents : Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

Absents représentés : Patrick PELLEGRINI (représenté par Sabine ROUVIERE)

Absents excusés : Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

L'association « Les chats libres » a été sollicitée par des Saint Laurentais pour traiter le problème des 25 chats errants de Mme Laurent (maison route de Fontarèches).

Hormis le fait que l'association les nourrit depuis plusieurs mois, 3 ont été euthanasiés car très malades, 13 ont pu être mis à l'adoption. Il reste encore sur site entre 8 et 10 chats tous stérilisés.

La maison de Mme Laurent étant à la vente, l'association doit s'occuper maintenant de les déplacer dans un autre lieu (en principe sur UZES).

Avant d'être libérés sur leur nouveau site, les chats doivent être mis dans une cage de type « volière » pour qu'il se familiarisent avec leur nouvel environnement.

L'association « Les chats Libres » demande une subvention pour permettre l'achat même partiel du matériel.

Après avoir délibéré et à la majorité (1 voix contre), le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500 euros à l'association « Les chats libres ».

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATD30

Le Département du Gard a créé le 6 juillet 2017 une agence d'aide aux communes sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

Cette agence propose aux communes adhérentes une aide répondant à de nombreuses problématiques :

Juridique

- Réponse sous 48 h à toutes les questions d'ordre juridique ou réglementaire
- Aide à la rédaction de documents administratifs
- Veille juridique et information permanentes aux élus et responsables de services ...

Financements

- Mise à disposition d'un conseiller spécialisé dans la recherche de financements
- Conseils en matière de stratégie et d'expertise financière

Montage de projets

- Mise à disposition d'une équipe technique (ingénieurs, techniciens, architectes)
- Etude de pré-faisabilité
- Estimation enveloppe financière
- Accompagnement en matière de commande et de marchés publics

Le coût d'adhésion s'élève à 0,50 cts par habitant, soit 341 euros pour la commune ; la convention signée en 2017 avait une durée d'engagement de 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cet engagement avec le Département pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention et autorise le maire à la signer.

CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE LA PARCELLE A050

Cette convention détermine les obligations de chacune des parties pour la pose d'un poste de transformation HTA/BTA, d'un coffret d'alimentation et l'enfouissement de câbles d'Enedis pour la parcelle cadastrée A050 (alimentation de la centrale à béton BCGA).

ENEDIS se voit attribuer les droits suivants :

- Poser une canalisation souterraine sur une longueur de 50 mètres,
- Occuper une partie de la parcelle A050 (15 m²) pour l'installation d'un poste de transformation,
- Poser sur socle un coffret et ses accessoires.

Les montant des travaux sont exclusivement à la charge de l'entreprise BCGA.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter les termes de la convention entre la commune et ENEDIS et d'autoriser le maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

- **Choix du jeu de grimpe pour le parc municipal**

La société Kompan a été retenue pour la fourniture d'un jeu de grimpe pour le parc municipal.

- **Places de platanes**

Les mâts de l'éclairage public ont été changés, les luminaires avec commande de programmation Bluetooth doivent être installés prochainement.

- **Cimetière protestant**

Les travaux de restauration de l'arche d'entrée du cimetière protestant sont terminés. La rosace et le portail restent à reposer.